

Braquage. Ménage à trois mais meurtre à deux

Anne-Sophie, 30 ans, Magali, 31 ans, et Emilie, 19 ans, vivaient à Saint-Etienne. Un ménage à trois. Magali assure la solidité du trio, elle aime la chasse, le foot, le pinard. Elle aime aussi Anne-Sophie, plus douce, et Emilie la sportive, qui vit sous leur toit, parfois, sans disputes ni jalousie. Une vie paisible. Jusqu'à un jour où Magali pète les plombs. Le 3 août, après un repas arrosé, elle décide de faire un braquage comme à la télé. Armée, en voiture avec Anne-Sophie, elle s'arrête devant la boulangerie de Saint-Just-Saint-Rambert, s'y engouffre, pointe son arme sur la boulangère, Virginie, 19 ans, et exige la caisse. Le boulangier, Sylvain, 22 ans, intervient. Magali tire. Sylvain meurt sur le coup. La braqueuse prend la fuite avec son butin : 30 € ! Sans doute, la police n'aurait jamais identifié la meurtrière si Emilie ne l'avait dénoncée. Car, après le crime, les choses ont mal tourné dans le trio. Paniquées, Magali et Anne-Sophie sont devenues nerveuses. Et Emilie a été évincée. Par dépit, elle a donné ses deux ex-amies. Magali est écrouée et Anne-Sophie, poursuivie pour « omission d'empêcher un crime », placée sous contrôle judiciaire ■

Révélation

Affaire Elf : une édifiante note fiscale

■ Le fisc vient de transmettre au juge la liste de toutes les commissions occultes versées par Technip

Dans un dossier lié à l'affaire Elf, le fisc a transmis au juge Renaud Van Ruymbéke un document explosif : la liste de toutes les commissions offshore versées par Technip, ex-filiale de la firme pétrolière, de 1993 à 1997. On y découvre que, pour décrocher des contrats en Libye, au Kazakhstan, au Venezuela ou au Congo-Brazzaville, Technip a soudoyé tel ou tel chef de l'Etat, ministre, simple directeur d'usine ou, parfois, « remonté toute la chaîne », selon une note relative au Bangladesh. En Ouzbékistan en 1995, pour la construction d'une raffinerie, trois intermédiaires dont André Guelfi, alias « Dédé la Sardine », se sont partagé 150 millions de francs ! Laco-

CONTRATS
Rémunérations d'Agents
Montants versés en 1995
Angola - SONANGOL

Contrats des 29 octobre 1992 et 4 novembre 1993 pour les études de base, l'ingénierie, le transport et l'installation clés en mains des unités de production de pétrole brut sur une plateforme du champ offshore de COBO.

Montant : USD 44.891.650

Agent : BATHMAST LTD, London

Rémunération : 5 % - Montant versé en 1995 : FRF 1.338.177 M.d.C.

Dernière la société Bathmast, c'est Sirven qui aurait réceptionné à plusieurs reprises des fonds, notamment, d'après Bercy, à des décideurs politiques. Lors de la construction d'une raffinerie au Portugal (1,3 milliard de francs), un intermédiaire du Liechtenstein, dissimulé derrière Investunion International Establishment, a empoché 5 % des avantages du contrat ! En marge de ce versement figure la mention : « Intervention effective, espion-

nage. » Technip aura il aussi financé les services secrets français ? C'est ce qu'affirme l'ex-dirigeant, Georges Kramer. Après s'être cassés les dents sur le dossier Leuna, la raffinerie dont l'ancien chancelier Helmut Kohl souhaitait la construction en ex-RDA, Renaud Van Ruymbéke veut sans doute creuser de nouveaux dossiers

Peur. Un serial-killer à Valenciennes ?

Marianne Listoir, étudiante de 18 ans, cherchant un petit boulot pour payer sa scolarité à l'IUT de commerce de Valenciennes. Le 19 octobre, elle se rend à un entretien d'embauche. Personne ne la reverra vivante. Sauf son meurtrier. Après dix jours de recherches, les enquêteurs du SRPJ de Lille établissent qu'elle a passé son dernier coup de fil sur son portable dans le secteur de Marly, près de Valenciennes. En recoupant les témoignages, ils dressent une liste de délinquants locaux. L'un d'eux, Tahar B., déjà condamné pour une

agression sexuelle, a disparu, lui aussi, le 19 octobre. Sa compagne est interrogée. Ses indications permettent de resserrer les recherches : le 29 octobre, on découvre le corps de Marianne dans un fossé à la sortie de l'autoroute A2, à Marly. La jeune fille a été tuée à coups de couteau de cuisine. L'arme du crime est retrouvée près d'elle. Tahar B., vraisemblablement en fuite en Algérie, devient le suspect numéro un du meurtre de Marianne. Mais pas de son viol : contrairement à ce qu'ont pensé, d'abord, les enquêteurs, l'autop-

sie établit que Marianne, retrouvée habillée, n'a pas subi de violences sexuelles. Pourquoi alors a-t-elle été tuée ? Mystère. Mais cette sauvagerie gratuite ressemble étrangement à celle dont a été victime, le 7 octobre, Sophie Berkman, une rhumatologue de 41 ans, tuée aussi à coups de couteau, dans son cabinet de Valenciennes. Là encore sans mobile apparent : ni viol ni vol. Les enquêteurs attendent avec impatience les résultats des analyses ADN des prélèvements effectués sur les deux femmes et au domicile du suspect, Tahar B. ■

Pédophilie. Pas d'arrêt maladie pour l'ex-maire

Georges Maingon, l'ancien maire Chablis mis en examen pour agression sexuelle sur deux mineurs, espérait sans doute que son hospitalisation le dispenserait d'assister à son procès, à Auxerre. Mais, sur ordre de vol d'assises l'Yonne, l'ex-professeur a été amené au palais, menotté, où il a avoué certaines de ses agissements qu'on reproche ■